



- Livre blanc -

**L'économie sociale**  
**Reprendre l'initiative**



L'économie sociale peut jouer un rôle plus important dans la mise en œuvre des politiques européennes, son modèle de gestion de l'entreprise repose sur des caractéristiques qui donnent une place centrale à la démocratie participative, à la répartition équitable des profits et au réinvestissement dans l'intérêt des membres et de la société.

De plus, l'économie sociale propose des solutions innovantes répondant aux besoins et attentes d'un grand nombre d'individus. C'est cette approche centrée sur l'humain, plaçant le citoyen et l'environnement avant les bénéfices financiers qui devrait guider les principes de gouvernance de l'UE.

### ■ Mieux appréhender l'économie sociale

L'économie sociale est bien plus qu'une variable d'ajustement de l'économie capitaliste, elle peut être qualifiée par l'adverbe « autrement » c'est-à-dire :

- É Produire autrement ;
- É Entreprendre autrement ;
- É Gérer autrement ;
- É Consommer autrement et, de facto, un nouveau modèle économique - un modèle alternatif.

Afin de soutenir cette approche et ce positionnement particulier de l'économie sociale, les acteurs de l'économie sociale développent, de concert, deux visions et modes d'action :

- É D'une part, ceux considérant que le marché existe et qu'une économie plurielle est indispensable à son fonctionnement ;
- É D'autre part, ceux, plus radicaux, considérant que le modèle classique capitaliste doit être remplacé par un modèle économique alternatif.

De toute évidence, l'économie sociale crée une véritable interdépendance entre l'économique et le social et non une subordination de l'un vis-à-vis de l'autre. Par ses activités à fort impact social, l'économie sociale démontre que modèle économique pérenne et impact social positif peuvent aller de pair.

Basée sur un mode de fonctionnement différent de celui des capitaux dans la mesure où l'économie sociale pose comme principe la primauté de la personne et de l'objet social sur le capital, l'économie sociale occupe une place importante et croissante dans l'économie de marché avec laquelle elle s'articule et coexiste.

Elle offre un paradigme économique profondément en harmonie avec les valeurs fondatrices du modèle social européen, en renforçant les considérations sociétales et la dimension sociale face aux logiques de profits et de maximisation des profits.

### **Pour un engagement fort en faveur de l'économie sociale**

**1. Par ce Livre blanc, les acteurs de l'économie sociale reprennent l'initiative en proposant les actions envisageables au niveau européen pour soutenir le développement de l'économie sociale.**

**2. Social Economy Europe (SEE) et ses membres souhaitent interpeller les différentes institutions européennes, les États Membres ainsi que les organisations de l'économie sociale dans leur ensemble, sur la nécessité d'accorder une attention particulière aux entreprises de l'économie sociale, attention qui doit se traduire par une politique volontariste, constructive, ambitieuse, à la hauteur de l'importance que représente l'économie sociale à l'échelle européenne.**

**3. L'économie sociale est souvent précurseur dans de nombreux domaines tels que l'environnement, l'insertion socioprofessionnelle, l'innovation sociale,... C'est la raison pour laquelle, elle intervient également pour corriger les déséquilibres produits par l'économie de marché non pas comme un « palliatif » mais parce qu'elle pose comme principe la primauté de la personne et de l'objet social sur le capital.**

**Dans un monde qui change, nous ne pouvons plus attendre ! L'économie sociale est porteuse d'un projet de société fondé sur la solidarité et la démocratie, pour lequel les actions citoyennes sont au cœur de ses activités.**

**I.  
L'économie sociale au cœur des enjeux européens**

## L'économie sociale et l'Union européenne

### ■ Quelle est la réalité politique européenne de l'économie sociale et comment peut-elle reprendre l'initiative ?

Les avancées de la précédente législature ont été saluées comme ayant permis de donner un éclairage nouveau à l'économie sociale et, plus particulièrement, à l'entrepreneuriat social.

L'économie sociale s'inscrit de plain-pied dans la volonté de l'Union européenne de promouvoir, dans le cadre de la Stratégie Europe 2020, un triple objectif de croissance « intelligente, durable et inclusive ».

L'économie sociale s'est, alors, imposée comme une priorité de l'Union européenne avec, notamment, en octobre 2011, l'Initiative pour l'Entrepreneuriat Social (IES) visant la construction d'un écosystème pour promouvoir les entreprises sociales au cœur de l'économie et de l'innovation sociale. Entrepreneuriat social et innovation sociale ont tous deux gagné en visibilité.

Le Parlement européen a mené plusieurs actions en faveur de l'économie sociale, notamment par l'adoption de résolutions (non-contraignantes), au sein desquelles figurent le rapport de Heinz K. Becker relatif à l'Initiative pour l'entrepreneuriat social (octobre 2012) et des textes relatifs aux organisations dites « statutaires » de l'économie sociale : les deux rapports Toia(1), le premier sur l'économie sociale et le second sur la contribution des coopératives à la sortie de crise (février 2013) et, les rapports ayant trait aux statuts de la mutualité européenne (mars 2013) et de la fondation européenne (juillet 2013).

La nouvelle législature est marquée par plusieurs signes positifs pour la poursuite du développement de l'économie sociale au niveau européen :

- La reconduction de l'Intergroupe « Économie sociale » du Parlement européen : En décembre 2014, avec le soutien de 80 parlementaires européens issus de six groupes politiques, le Parlement européen a reconduit pour cinq ans l'Intergroupe « Économie sociale » ;
- La mobilisation du Comité Économique et Social Européen (CESE) auquel il a été demandé par le précédent commissaire au Marché intérieur, Michel Barnier, de tenir le rôle de chef de file et de présenter ses recommandations à la nouvelle Commission ;

- L'action des présidences successives :
  - o La présidence italienne, qui a accordé une attention particulière à l'entrepreneuriat social, a organisé une conférence à Rome, en novembre 2014, à laquelle a également participé le CESE ;
  - o Le sujet figure parmi les priorités de la présidence lettone au cours du premier semestre 2015 ;
  - o À l'occasion de sa présidence du second semestre 2015, le Luxembourg prévoit de mettre la dimension sociale au centre des préoccupations politiques et donner une place importante à l'économie sociale et solidaire sur l'agenda européen.

Cependant, la Commission nouvellement investie est jusqu'à présent restée muette sur la stratégie qu'elle entend mettre en œuvre pour promouvoir l'entrepreneuriat social, ne mentionnant aucun élément quant à une initiative éventuelle consacrée à l'économie sociale dans son programme de travail pour 2015. Cette stratégie pourrait reposer sur plusieurs éléments :

- La définition d'un plan d'action européen pour l'économie sociale qui permettrait au secteur de participer aux politiques de l'Union visant des objectifs majeurs comme : la création d'emploi, la promotion de l'entrepreneuriat, la cohésion sociale, le développement territorial, l'insertion et, plus largement, le développement économique ;
- L'intégration des principes de l'économie sociale dans le droit de l'Union avec la mise en place d'une feuille de route claire pour faire aboutir un statut européen pour toutes les familles de l'économie sociale et ce, afin de leur permettre d'opérer sur le marché intérieur sur un pied d'égalité avec les autres formes d'entreprise ;
- La poursuite de la discussion sur le concept d'entreprise sociale, dans le cadre d'un plan plus vaste et global destiné à soutenir et à promouvoir l'économie sociale, ses principes et ses valeurs ;
- La mise en place et le lancement d'une deuxième phase de l'IES (Initiative pour l'Entrepreneuriat Social) ;
- Le renforcement des travaux du Groupe d'Experts de l'Entrepreneuriat Social auprès de la Commission européenne (GECES) par la prise en considération des préoccupations des entreprises de l'économie sociale ainsi que la valorisation de leurs réalisations ;
- L'approfondissement des travaux sur la mesure de l'impact social en dépassant les indicateurs quantitatifs (indicateurs basés sur des ratios de performance économique, mesure « SROI »(2)) et en veillant à l'adéquation avec l'utilité sociale :

- L'importance de préserver le modèle de l'économie sociale, appelant à rester vigilant sur la mesure de l'impact social qui ne doit pas être réduite à des indicateurs quantitatifs,
  - L'intégration d'indicateurs sociaux dans la révision à mi-parcours de la stratégie Europe 2020 et les rapports relatifs aux Programmes Nationaux de Réforme (PNR) ;
- La mise en exergue du rôle primordial des collectivités régionales, locales et territoriales dans le développement de l'économie sociale (en ce compris, l'entrepreneuriat social).
  - L'invitation aux États membres pour qu'ils discutent la problématique de l'Économie sociale à la lumière des initiatives prises par quelques pays membres qui ont publié des Lois cadres de l'Économie Sociale.

Pour le moment le nouvel organigramme de la Commission européenne inclut l'économie sociale en tant que « **Clusters, Social Economy and Entrepreneurship** », il reste cependant à traduire l'innovation en contenu concret pour les acteurs.

## **L'économie sociale confrontée à la banalisation**

L'économie sociale se manifeste à travers une richesse d'initiatives qui intègrent, tout au long de la chaîne de production, de distribution, d'échange et de consommation, des critères éthiques aux dimensions multiples (économique, sociale, politique et sociétale, écologique, territoriale).

Social Economy Europe signale que les organisations qui composent l'économie sociale ne sont pas des organisations banales ni à banaliser, dans un contexte de confusion des concepts et de leur portée basé sur un jugement sommaire suivant lequel toute entreprise pourrait appartenir à l'économie sociale.

### **■ Entrepreneuriat social**

L'initiative pour l'Entrepreneuriat Social s'inscrit parfaitement dans le cadre de la stratégie « Europe 2020 ». Cette stratégie de croissance vise à rendre d'ici 2020 l'économie « intelligente, durable et inclusive » et, ce faisant, à assurer des niveaux élevés d'emploi, de productivité et de cohésion sociale. Elle se concrétise, au lendemain de la dernière crise financière, par l'adoption par la Commission européenne de l'Acte pour le marché unique, qui est un train de mesures destinées à relancer l'économie européenne et à créer des emplois. Or, cette stratégie est en quelque sorte une fuite en avant. L'initiative pour l'entrepreneuriat social promeut les initiatives nouvelles et plutôt individuelles (qui sont le fait d'entrepreneurs). Ce faisant, l'Union européenne ne tient pas vraiment compte des initiatives d'économie sociale existantes et, plutôt, de nature collective.

Même si l'on se limite à des objectifs de création de nouveaux emplois, il y aurait intérêt, au-delà du soutien à un nouveau type d'entrepreneuriat, à soutenir les initiatives d'économie sociale déjà existantes, qui ont une importante capacité de développement. Fortes de leurs expériences, celles-ci pourraient, si elles étaient soutenues, être largement et durablement créatrices de nouveaux emplois.

A fortiori, si on estime nécessaire d'élargir la stratégie européenne à une véritable transition économique, le seul soutien à l'entrepreneuriat social, largement teinté de « social business », est nettement insuffisant.



En bref, entreprises de l'économie sociale et entrepreneuriat social ne s'opposent pas. Néanmoins, l'entrepreneuriat social ne se réduit pas à un nouvel instrument pour la cohésion sociale et le développement : il ne faudrait pas succomber à un effet de mode qui donnerait aux seuls entrepreneurs sociaux les clefs pour faire face aux évolutions structurelles de nos sociétés.

### ■ Responsabilité Sociétale des Entreprises

Les organisations de l'économie sociale ne sont pas les seules à accomplir des missions sociales ou environnementales. En effet, les entreprises de tous les secteurs économiques, y compris du secteur public et de l'économie sociale, peuvent se réclamer de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), définie par la Commission européenne dans son livre vert de 2001 comme l'intégration volontaire de préoccupations sociales et environnementales.

Néanmoins, la RSE constitue un simple outil, non-contraignant et indépendant de la mission de l'entreprise. D'ailleurs, certaines grandes firmes n'hésitent pas à l'employer à des fins de marketing.

Si les pratiques de la RSE peuvent contribuer à réduire les impacts environnementaux ou sociaux liés aux activités de production, la RSE se distingue des entreprises de l'économie sociale, qui intègrent les considérations sociales et environnementales au sein même de leur mission et de leur fonctionnement.

### ■ Social business

L'économie sociale se différencie également du social business anglo-saxon, qui ne remet pas en cause le système économique dominant. Au contraire, l'enjeu consiste à promouvoir l'accès au marché pour les plus pauvres.

Si le social business a une mission sociale, il ne répond généralement pas aux critères de base de l'économie sociale que sont la lucrativité limitée, la gouvernance démocratique et l'autonomie. En d'autres termes, il convient de ne pas se laisser influencer par les slogans, idées, sans fondement, présentant le social business comme une forme d'entreprise rentable incarnant un modèle économique alternatif et bouleversant les règles de fonctionnement des structures telles qu'elles sont établies aujourd'hui.

Ainsi, Social Economy Europe regrette l'emploi de l'expression ambiguë de social business, car elle introduit une confusion qui consiste à faire du social un marché. Le « social business » et l'« économie sociale », au sens où les acteurs du secteur de l'économie sociale l'entendent, sont bien différents.

## ■ La mesure de l'impact social

L'Union européenne souhaite mesurer l'impact des « entreprises sociales » pour démontrer leur capacité à contribuer au redressement économique et social de l'Union européenne. L'UE s'emploie à développer une méthode afin de mesurer les gains socio-économiques de ces entreprises et leur impact sur la communauté. Une telle mesure pourrait avoir des effets multiples, notamment en matière d'investissements et d'accès aux financements. L'enjeu est donc de taille.

Si l'impact positif que l'UE s'intéresse davantage aux « entreprises sociales » comme vecteur de reprise économique, et se dote d'outils permettant une mesure objective de leur activité, il ne faudrait toutefois pas voir l'économie sociale se diriger vers le tout « quantifiable » et une standardisation à outrance.

L'économie sociale doit préserver ses spécificités. L'objectif est, dès lors, de créer un dispositif de mesure plus qualitatif qui réponde à des critères pertinents et adaptés aux missions que poursuivent les entreprises de l'économie sociale. Dans cette perspective, les entreprises de l'économie sociale soutiennent la mesure de l'utilité sociale.

Ainsi, il est essentiel d'identifier les finalités de la mesure de l'impact social avant de s'y engager. Savoir à quelles fins la démarche est entamée permettra de mieux s'en sortir et de contourner le risque de quantophrénie (maladie de la mesure) propre à ceux qui « au lieu de mesurer pour mieux comprendre, ne veulent comprendre que ce qui est mesurable ».

**II.**  
**L'économie sociale en affirmations**

## **Une action en faveur de l'économie sociale à l'échelon européen revêt tout son sens. Il y a un besoin de l'Europe**

### **■ Entreprendre à plusieurs niveaux**

Le processus de construction européenne est nécessaire pour le développement d'une économie sociale à trois niveaux, au moins :

- É Les cadres nationaux ou régionaux existants permettent de construire un cadre de référence qui peut avoir un « effet tâche dehuile » au sein des instances européennes ;
- É Une fois institué, ce cadre européen peut avoir un effet structurant pour les cadres nationaux moins avancés ou inexistantes ;
- É Ces mouvements ascendants et descendants entre niveaux européen, national et régional peuvent aussi être utiles pour les diverses initiatives locales qui y trouvent une source d'inspiration pour alimenter leur propre mouvement au sens d'échanges d'expériences et de la diffusion de bonnes pratiques.

### **■ Entreprendre sur un pied d'égalité**

Afin de dépasser les barrières qui entravent le développement européen de l'économie sociale, l'intervention européenne est essentielle en ce qu'elle permet de mettre en place un environnement équitable, un « EU level playing field », prenant en compte ses spécificités.

En effet, les organisations de l'économie sociale se trouvent mises en concurrence avec d'autres types d'entreprises au sein du marché intérieur, sans, toutefois, disposer d'outils nécessaires pour être sur un pied d'égalité en termes de concurrence.

Une reconnaissance juridique de l'économie sociale, de son mode de fonctionnement et des valeurs que représente l'économie sociale est nécessaire.

Aujourd'hui, l'absence de cadre clair déforce les acteurs au plan européen.

## ■ Une nécessaire poursuite du travail européen

Au-delà des débats sur les concepts, l'Europe prend d'ores et déjà des mesures qui ont une influence sur les activités des entreprises de l'économie sociale.

Plusieurs réglementations européennes concernent l'économie sociale par leur portée, sans être des législations de l'économie sociale en tant que telles.

Parmi elles :

- É Les enjeux liés aux Services Sociaux d'Intérêt Général (SSIG) et Services d'Intérêt Économique Général (SIEG) :
  - \*La plupart des Services Sociaux d'Intérêt Général et de nombreux Services d'Intérêt Économique Général sont fournis par des entreprises de l'économie sociale, quelles que soient leurs formes juridiques.
  - \*Social Economy Europe en appelle à une optimisation du cadre législatif en matière de Services d'Intérêt Général par la formalisation d'un cadre européen légal et d'une politique spécifique reconnaissant le rôle qu'occupent les entreprises de l'économie sociale en tant que prestataires de ceux-ci, tout en préservant la fonction essentielle et le large pouvoir d'appréciation des États Membres pour organiser, planifier, financer et faire exécuter les Services d'Intérêt Général ;
  
- É Les « Aides d'État » :
  - \*Le « Paquet Almunia », nouvelle réglementation en matière d'aides d'État sur les Services d'Intérêt Économique Général (SIEG), a été adopté en avril 2012,
  - \*Pour Social Economy Europe, il est essentiel de veiller à sa mise en œuvre dans une perspective de maximalisation des avantages sociétaux générés par les Services d'Intérêt Général ;
  
- É Les nouvelles règles sur les marchés publics (clauses sociales et environnementales) :
  - \*Social Economy Europe insiste sur le fait que ces nouvelles règles représentent une occasion de positionner l'économie sociale en tant que prestataire de biens et services et constituent un enjeu pour les structures d'économie sociale soumises aux marchés publics. Cette nouvelle réglementation permet, justement, un recours accru à la notion d'« offre économiquement la plus avantageuse », ce qui constitue un progrès par rapport au seul critère de prix ;

- É Les débats relatifs aux accords de libre-échange (TTIP, CETA et TISA) :
- \*Selon Social Economy Europe, l'enjeu pour l'économie sociale avec les accords de libre-échange est, à nouveau, de faire reconnaître sa spécificité et ce, en ayant pour finalité, le non-assujettissement des Services d'Intérêt Général à la loi du seul profit. \*Afin de faire primer l'intérêt général sur les intérêts économiques, Social Economy Europe demande une exclusion de tout mécanisme d'arbitrage international (notamment du « système de règlement des différends entre investisseurs et États » présenté comme élément central du TTIP) et de tous les Services d'Intérêt Général du champ d'application des accords mais également une préservation des politiques de prévention ;
- É La clause sociale horizontale reprise à l'article 9 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) :
- \*En lien avec les Services d'Intérêt Général, les marchés publics,... Social Economy Europe met en lumière l'importance de faire subir à toutes les règles et procédures, un « screening » pour vérifier si elles contribuent ou non à la réalisation des objectifs définis par les dispositions de l'article 9 du TFUE (tout comme de l'article 14 du TFUE et du Protocole n°26 sur les SIG).
  - \*Pour ce faire, des dispositifs et moyens concrets doivent être élaborés et déployés.

## Les entreprises de l'économie sociale en soutien aux objectifs de l'Union européenne

L'économie sociale est un modèle résilient en temps de crise<sup>(1)</sup> dynamisé par la crise économique et sociale que connaît l'Europe<sup>(3)</sup>.

Le potentiel de croissance de l'économie sociale dans le contexte de crise économique et sociale a été souligné à de multiples reprises. En effet, « L'économie sociale a largement prouvé sa résilience dans une situation économique défavorable »<sup>(4)</sup>.

### ■ L'économie sociale, solution structurelle de sortie de crise<sup>(5)</sup>

Cette contribution de l'économie sociale tient à deux raisons, qui sont liées à la nature particulière des organisations de l'économie sociale, leurs règles spécifiques et leurs engagements sociaux.

Tout d'abord, la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus se traduit dans des pratiques telles que la rémunération limitée du capital, la répartition des excédents sous forme de ristournes, les réserves pour investissements, l'amélioration des rémunérations et des conditions de travail, l'affectation à d'autres projets à finalité sociale,...

Ensuite, leurs engagements sociaux sont le résultat de leur mode de gouvernance, qui laisse la place à un certain consensus dans les périodes de crise au-delà d'un simple souci de fonctionnement dans le respect de la démocratie représentative. Ce consensus permet aux entreprises de l'économie sociale de bénéficier au niveau interne d'une flexibilité opportune dans les horaires de travail et les salaires, d'une structure salariale moins hiérarchique et d'une certaine stabilité de l'emploi (taux de rotation inférieur, maintien au travail des personnes âgées et intégration des femmes). Au niveau externe, le public faisant confiance aux entreprises de l'économie sociale, elles continuent de recevoir des dons et de mobiliser des bénévoles, mettant un frein à la récession des marchés (entre autres, les coopératives se sont moins contractées que les sociétés à but lucratif) et à la restriction du financement public.

Ainsi, ce fonctionnement particulier a permis de démontrer que :

- É L'économie sociale, en parallèle à l'intervention publique, directe ou par le biais du système de sécurité sociale, constitue un « stabilisateur automatique » à court terme contre la crise (résilience, primauté de l'humain dégageant l'économie sociale des strictes logiques de profits,...) ;
- É Si ses caractéristiques sont mises à profit opportunément, il est permis d'affirmer que l'économie sociale fait partie intégrante des éléments à prendre en considération pour une sortie structurelle de la crise (anticipation et réponse aux besoins non-encore satisfaits, aux évolutions structurelles,...).

Les rapporteurs de l'étude sur « L'économie sociale dans l'Union européenne »<sup>(6)</sup> ont mis en exergue le fait que certains pays durement frappés par la crise comme l'Espagne, la Grèce ou encore le Portugal, se sont dotés de lois nationales sur l'économie sociale. Cependant, bien qu'elles aient été adoptées dans un contexte de crise, ces législations trouvent, dans la plupart des cas, leurs fondements avant la crise et répondent, en réalité, à une demande de la société et à une reconnaissance du secteur.

Ces structures prennent en compte ce que ni l'économie de marché, ni l'économie publique n'arrivent à appréhender, tout en proposant des réponses économiques viables et complètes par leurs valeurs d'innovation. Elles doivent avoir toute leur place dans notre société à la recherche d'un monde de développement plus soucieux de l'Homme et plus respectueux de la nature.

### ■ Une économie sociale, pas une économie subventionnée

Contrairement aux idées reçues, l'économie sociale n'est pas l'économie des organisations subventionnées (subventions du secteur public, contrat de subvention).

L'Union européenne ne peut pas, non plus, se limiter à considérer l'économie sociale comme une économie à subventionner pour réparer les dégâts d'une économie dite « classique ». L'Union européenne et l'économie sociale doivent s'inscrire dans un processus pour co-construire une Europe du bien-être social, de l'innovation qui bénéficie à la cohésion sociale, à l'initiative collective, à



## ■ **L'économie sociale, une culture participative et un ancrage territorial**

Aux côtés des secteurs privés et publics, les entreprises de l'économie sociale traduisent une culture participative, conciliant dimensions sociales, économiques et financières.

Responsable dans les domaines de la production ou de la prestation de services, le secteur de l'économie sociale dispose d'une capacité managériale unique basée sur une capacité d'adaptation et de réactivité aux besoins ;

Dotée d'une structure démocratique interne fondée sur un mode de gestion participatif, le secteur de l'économie sociale a une capacité à la création de richesse qui ne se mesure pas uniquement par du capital financier mais aussi et surtout par du capital social.

La gouvernance démocratique est un des fondements de l'économie sociale. En vertu du principe « une personne - une voix », la participation active aux décisions ne découle pas de la propriété d'un capital. La gestion démocratique peut être directe ou représentative selon les formes d'entreprises d'économie sociale. Elle favorise l'implication de chacun et garantit l'indépendance et l'autonomie des entreprises.

La conjonction des intérêts des membres usagers et de l'intérêt général est renforcée par un ancrage territorial fort qui en fait des entreprises pérennes, non soumises aux risques de délocalisations, intégrant une dimension d'investissement à long terme dans le capital humain.

## ■ **L'économie sociale, créatrice d'emplois de qualité**

Les entreprises de l'économie sociale procurent des emplois de qualité, de proximité, participent à l'insertion sociale et au développement local.

Elles sont créatrices d'emplois :

- É De manière directe, par l'ensemble des organisations de l'économie sociale, organisations qui ont connu une forte croissance ces dernières années ;
- É Par la mise en œuvre de programmes de recrutement et de perfectionnement des compétences ;
- É De manière indirecte, grâce aux initiatives d'économie sociale impulsées par les acteurs eux-mêmes ;
- É Par la diffusion d'initiatives d'économie sociale dans tous les secteurs de l'économie.

## ■ L'économie sociale, une économie transversale

L'économie sociale s'imbrique dans les politiques économiques et sociales en étant complémentaire aux politiques économiques et au cœur des politiques sociales. Les activités des entreprises de l'économie sociale ne sont pas guidées par des critères uniquement de marché ou de croissance. Le développement, la rentabilité, les bénéfices ne sont pas les objectifs ultimes mais la contribution à l'intérêt général, à la cohésion sociale, au bien-être de nos sociétés. Ceci est d'autant plus vrai dans les organisations qui s'occupent principalement du social et de la santé.

À ce titre, les politiques sociales, en général, et l'économie sociale, en particulier, sont à inscrire de manière transversale dans toutes les politiques du marché intérieur. Ces politiques ne doivent pas être uniquement des instruments en faveur de la libre circulation des biens, des services et des capitaux mais aussi des moyens au service de l'amélioration des conditions de vie des citoyens européens.

## ■ L'économie sociale, Une approche holistique du développement sociétal

La dimension sociale de l'économie sociale et les potentialités du mouvement de l'économie sociale ne peuvent être cantonnées à l'emploi et à l'inclusion sociale des « publics vulnérables ».

Les entreprises de l'économie sociale disposent d'une capacité d'absorption importante dans le cadre du désengagement des Etats sur les questions sociales. Or, cet énorme potentiel des entreprises de l'économie sociale n'est pas assez exploité ni mis en valeur. Par exemple, les entreprises de l'économie sociale prestent, en effet, de nombreux services aux personnes et aux familles, notamment sous la forme de services de proximité pour les personnes dépendantes (pas nécessairement âgées) ou pour les personnes handicapées.

Bon nombre de ces activités sont menées dans le cadre de partenariats pluriels pouvant impliquer non seulement les pouvoirs publics, mais également d'autres entreprises de l'économie sociale. Lorsqu'il s'agit de services aux personnes, ils entrent très fréquemment dans le cadre de ce qui est qualifié, au niveau européen, de « services d'intérêt général ».

En matière d'emploi, les entreprises de l'économie sociale favorisent la possibilité de « entreprendre » pour des personnes bien formées et hautement qualifiées. Les entreprises de l'économie sociale attirent un public allant des jeunes récemment diplômés de grandes écoles aux entrepreneurs avérés soucieux d'une économie plus responsable et d'un investissement dans les personnes.

## ■ **L'économie sociale, un modèle de solidarité**

Suivant le modèle des « stakeholders » (parties prenantes - dimension participative), les bénéficiaires des services ne sont pas seulement des « consommateurs » : ils sont aussi des « utilisateurs » et des « citoyens ». Nos organisations recherchent en permanence l'équilibre entre d'une part les dynamiques nécessaires à la création de richesses et de l'autre la cohésion de la société, notamment grâce à des mécanismes de solidarité, de redistribution et de mutualisation.

Le fait que des entreprises de l'économie sociale aient des membres est un élément distinctif par rapport aux autres formes d'entreprise. L'adhésion des membres est volontaire et ouverte dans les coopératives, les mutuelles et les associations (à noter que les fondations ainsi que quelques autres formes d'organisation de l'économie sociale n'ont pas de membres). Membres sociétaires ou adhérents, tous sont directement liés à l'organisation d'économie sociale.

En cherchant à répondre à des attentes individuelles par une action collective, l'économie sociale met en commun des ressources et/ou des activités pour satisfaire les besoins de tous.

## ■ **L'économie sociale en capacité d'innovation sociale**

S'appuyant sur des stratégies multidimensionnelles, l'économie sociale représente un espace pour l'innovation sociale, décisif pour le développement social et le développement économique, particulièrement à l'échelon local : l'économie sociale existante constitue déjà une innovation sociale.

En effet, à l'écoute des motivations et des requêtes (aussi bien altruistes qu'intéressées) émanant des acteurs locaux, les organisations de l'économie sociale agissent comme catalyseur de créativité sociale par le développement de services novateurs dans une large variété de domaines. À titre illustratif, nous pouvons évoquer :

- É Les projets environnementaux : des projets d'énergies alternatives, de valorisation des déchets, intensifs en facteur « travail » à la fois non-qualifié et vecteur d'intégration et hautement qualifié ;
- É Les initiatives en matière de santé : face aux difficultés que connaissent les gouvernements dans le financement des (programmes de) soins de santé, les organisations de l'économie sociale, dont les mutualités, se présentent comme source de réponses, notamment par l'extension de leurs pôles de compétences aux services de proximité dotés d'un contenu relationnel élevé tels que les services de soins à domicile pour les personnes âgées.

Elles informent également les assurés sociaux sur les bonnes pratiques de prévention et de soins, et ce dans des domaines clés et innovants tels que l'aide familiale, l'obésité ou les maladies chroniques.

Toutes ces actions n'ont pas qu'une finalité financière. En termes de santé publique, elles visent à faire progresser les comportements de soins, de prévention et d'éducation à la santé, afin de construire les systèmes de santé les plus adaptés aux besoins et à leur évolution.

### L'économie sociale et la politique de développement

Basé sur la personne en tant qu'agent économique, l'économie sociale remplit toutes les conditions pour être un acteur de première ligne dans les pays en développement, contribuant ainsi à l'émergence de la classe moyenne qui manque dans la plupart de ces pays. Elle est proche des systèmes traditionnelles d'organisation des communautés locales et donc peut être facilement perçue par eux comme solution possible à leurs problèmes de développement.

#### ■ Et, ainsi,

#### **Un moteur contribuant à la réalisation des objectifs de l'Union européenne**

En répondant par l'innovation sociale à des besoins non-encore satisfaits, les entreprises de l'économie sociale participent au développement de l'Union européenne. À ce titre, de nombreuses entreprises promeuvent le renforcement des compétences de leurs employés.

Par leur vision de long-terme et leur impact environnemental, elles façonnent un développement durable. Par exemple, les entreprises de l'économie sociale développent souvent des politiques pour réduire leurs émissions et leurs déchets ou pour utiliser les ressources naturelles.

De plus, par leur accent mis sur l'humain et la cohésion sociale, les entreprises de l'économie sociale sont au cœur d'un développement inclusif : elles créent des emplois durables pour de très nombreuses personnes (femmes, jeunes, diplômés de grandes écoles, entrepreneurs, personnes âgées, etc.).

En d'autres termes, elles ont essentiellement pour but d'organiser les transformations sociales et économiques qui contribuent aux objectifs de la Stratégie « Europe 2020 ». Deux des cinq axes majeurs de « Europe 2020 » semblent d'ailleurs être faits pour elle : un emploi pour 75 % des personnes de vingt à soixante-quatre ans et « la réduction d'au moins 20 millions du nombre de personnes touchées ou menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale »(7).

**Les entreprises de l'économie sociale attendent des politiques européennes une capacité de régulation et une intégration de la démarche de développement économique et social.**

**Les entreprises de l'économie sociale apportent la preuve, entre autres, d'une plus-value dans les domaines économique et social mais également de celle de l'innovation sociale.**

**III.**  
**Reprendre l'initiative**

## **Un nécessaire plan d'action multidimensionnel pour dynamiser l'économie sociale**

Un tel plan d'action passe par la mise en œuvre d'un ensemble d'initiatives qui ont, pour objectifs, de connaître et de faire connaître le potentiel de l'économie sociale tant au niveau des États Membres (EM) qu'à l'échelle européenne.

Ces initiatives à prendre pourraient faire l'objet d'une Initiative pour l'Entrepreneuriat Social 2 (Social Business Initiative 2) telle que demandée par de nombreux acteurs du secteur et soutenue par Social Economy Europe. \*faites attention à ce qu'on dit en page 9 sur le social business. Changer le titre de l'initiative ?

### **■ Connaître et faire reconnaître le potentiel de l'économie sociale à l'échelle européenne**

- Fournir des lignes directrices et soutenir un programme de formation pour le développement de l'économie sociale dans un certain nombre d'États Membres (EM),
- Améliorer la compréhension et la connaissance du potentiel de l'économie sociale au niveau des États Membres (EM),
- Renforcer la prise en compte de l'économie sociale par la participation des organisations de l'économie sociale dans la formulation des politiques et leur suivi (monitoring) ;

### **■ Actions politiques**

- Poursuivre la discussion sur la définition du concept d'entreprise sociale par un plan plus vaste et global destiné à soutenir et à promouvoir l'économie sociale,
- Appuyer les activités de l'Intergroupe « Économie sociale » du Parlement européen,
- Intégrer l'économie sociale et les entreprises de l'économie sociale dans le « Small Business Act »,
- Effectuer un inventaire des écosystèmes financiers les plus adaptés aux entreprises de l'économie sociale pour toutes les étapes du cycle de vie et partager les outils existants,
- Faciliter l'échange de meilleures pratiques ainsi que de modèles de développement d'entreprises et de programmes de formation,
- Lancer une étude sur la valeur ajoutée des entreprises de l'économie sociale par rapport à d'autres modèles d'entreprise,

- Organiser une étude et une audition sur le rôle de ce type d'entreprise dans les pays sortant d'une crise et sur le type de soutien nécessaire,

- Considérer le « Paquet Investissement » annoncé par le Président de la Commission Européenne, Jean-Claude JUNCKER non seulement dans une perspective d'investissements matériels mais également d'investissements sociaux incluant les acteurs de l'économie sociale, suivant les mêmes principes que les Fonds Structurels ;

### ■ Thématiques spécifiques

- Accorder à l'économie sociale une attention particulière dans la rédaction des lignes directrices sur la mise en œuvre des nouvelles règles et dispositions pour la passation des marchés publics,
- Demander aux États Membres (EM) d'indiquer de quelle manière les programmes opérationnels des Fonds structurels sont mis en œuvre pour soutenir l'économie sociale,
- Assurer le suivi du principe de partenariat dans les EM et faire en sorte qu'il soit maintenu ;

### ■ Innovation sociale

- Faire en sorte que les politiques liées à l'économie sociale et à l'innovation sociale soient liées (en rappelant l'ambivalence entre les notions d'économie sociale et d'innovation sociale et en établissant des connexions plus étroites entre ces notions et le développement de l'entrepreneuriat social),
- Continuer à utiliser, enrichir et mieux exploiter la « Social Innovation Platform » (Plateforme pour l'Innovation Sociale) ;

### ■ Modèles financiers

- Rassembler et partager les informations relatives aux mécanismes financiers les plus adaptés à l'entrepreneuriat social,
- Créer un fonds spécifique pour l'entrepreneuriat social afin de soutenir l'innovation sociale,
- Créer une plateforme de financement participatif pour les entreprises sociales (entreprises de l'économie sociale),
- Renforcer les possibilités de micro-financement pour les entreprises sociales (entreprises de l'économie sociale),
- Appuyer le développement du financement par des « fonds de capital-risque » social qui fournissent des financements bénéficiant du soutien de l'UE.



## Notes bibliographiques

(1) Parlement européen, Résolution du Parlement européen du 19 février 2009 sur l'économie sociale (2008/2250(INI), Considérant K, 19 février 2009 et Parlement européen, Résolution du Parlement européen du 2 juillet 2013 sur la contribution des coopératives à la sortie de la crise (2012/2321(INI)).

(2) Développé à la fin des années 90 par un fonds de capital-risque philanthropique californien, le « Retour Social Sur Investissement » - « Social Return on Investment » est un concept (non exclusif et en constante évolution) destiné aux organisations à finalité sociale qui veulent comprendre, mesurer et valoriser leur impact social, en complément de leurs résultats financiers. En effet, les organisations qui connaissent et rendent compte de leurs impacts sociaux, économiques et environnementaux se donnent les moyens d'être plus durables que les autres.

(3) AVISE (ZAPALSKI, E.), Grèce - L'économie sociale et solidaire boostée par la crise économique, Septembre 2014, in <http://www.avise.org/actualites/leconomie-sociale-et-solidaire-boostee-par-la-crise-economique>.

(4) Observatoire européen de l'économie sociale, Renouveau de l'intergroupe Economie sociale du Parlement européen, Février 2015, in <http://www.ess-europe.eu/fr/news/renouveau-de-lintergroupe-economie-sociale-du-parlement-europeen>.

(5) Centre international de recherches et d'information sur l'économie publique, sociale et coopérative (CIRIEC), L'économie sociale dans l'Union européenne. Rapport d'information élaboré pour le Comité économique et social européen par le Centre international de recherches et d'information sur l'économie publique, sociale et coopérative (CIRIEC), 2012, in <http://www.eesc.europa.eu/resources/docs/qe-30-12-790-fr-c.pdf>.

(6) Union européenne - Comité Économique et Social Européen (CESE), L'économie sociale dans l'Union européenne - Rapport de José Luis Monzón et Rafael Chaves, 2012, in <http://www.eesc.europa.eu/resources/docs/qe-30-12-790-fr-c.pdf>.

(7) GUÉRARD, S., L'Union européenne, un tremplin glissant pour l'économie sociale, L'Humanité, Les Rendez-Vous de l'Économie Sociale et Solidaire, 4 novembre 2014, in <http://www.humanite.fr/lunion-europeenne-un-tremplin-glissant-pour-leconomie-sociale-556500>.

## ■ Des valeurs et caractéristiques distinctives

Bien que certains puissent « peiner à l'imaginer, tant les spécificités géographiques et corporatistes sont prégnantes », l'ensemble des acteurs de l'économie partagent des valeurs caractéristiques communes qui leur confèrent une forte identité européenne et les distinguent des autres entreprises.

Formes d'organisation de l'économie sociale, également appelées « familles » de l'économie sociale, les mutualités, les coopératives, les associations et les fondations, se distinguent des sociétés de capitaux par une série de valeurs et caractéristiques communes :

1. Des entités de personnes qui développent une activité dans le but principal de satisfaire aux besoins des personnes, plutôt que de rémunérer des investisseurs capitalistes, avec une primauté de la personne et de l'objet social sur le capital ;
2. L'adhésion volontaire et ouverte ;
3. La gouvernance démocratique ;
4. La conjonction des intérêts des membres usagers et de l'intérêt général, encore renforcée par un ancrage territorial fort ;
5. La défense et la mise en œuvre des principes de solidarité et de responsabilité ;
6. L'autonomie de gestion et l'indépendance par rapport aux pouvoirs publics ;
7. L'affectation de l'essentiel des excédents à la poursuite d'objectifs de développement durable, de l'intérêt des services aux membres et de l'intérêt général.

